

M. JONES (Halifax) : J'aimerais que l'honorable ministre des travaux publics me donnât les informations que j'ai demandées, concernant la maison des immigrants à Halifax.

Sir HECTOR LANGEVIN : Autant que je puis me rappeler, nous ne demandons pas d'argent, cette année, parce que nous espérons que \$5,000 suffiront pour nous rendre au 1er juillet.

M. JONES (Halifax) : L'honorable ministre voudrait-il me faire savoir ce qui se fait, parce que, lorsque j'ai quitté Halifax, il n'y avait pas d'indice de commencement de travaux, et le temps où ils seront requis est presque écoulé.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je prendrai note de cela.

Réparations, ameublement, chauffage, etc. ....	\$198,200
Réparations, ameublement, chauffage des édifices publics. ....	\$170,000

M. SOMERVILLE : Une somme de \$170,000 me paraît être un montant très élevé pour des réparations, pour les édifices publics, à Ottawa.

Sir HECTOR LANGEVIN : C'est pour les édifices publics, dans toute l'étendue du Canada.

M. SOMERVILLE : Cela comprend-il les réparations à Rideau Hall ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre a convenu de faire un rapport à la chambre, au sujet du mode adopté pour les réparations et l'ameublement de Rideau Hall. Il me semble que c'est le temps de présenter ce rapport.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'année dernière, la question est venue devant le comité, et le comité a paru désirer qu'un mode nouveau fût adopté en ce qui concerne les réparations, l'ameublement et les dépenses générales de Rideau Hall. Durant les vacances, le ministre des finances et moi nous avons eu une entrevue avec Son Excellence le gouverneur général, pour voir si l'on pouvait faire quelque arrangement qui changerait l'état des affaires, en ce qui concerne mon ministère. On a jugé qu'il ne serait pas convenable que le gouverneur général se chargeât des réparations ou de l'ameublement de l'édifice—que si le gouvernement accordait un certain montant au gouverneur général pour les réparations et l'ameublement de l'édifice, il serait exposé (le gouverneur), durant son administration, à la critique et, après son départ, il pourrait y avoir des plaintes ou des objections faites quant à l'emploi de l'argent. En conséquence, il a été entendu que ce projet ne pouvait être accepté.

Nous avons discuté avec Son Excellence les dépenses que nous avons l'habitude de faire pour le château, et Son Excellence, comme toujours, s'est montrée parfaitement disposée à aider mon ministère à réduire les dépenses autant que possible.

Entre autres choses, nous avons représenté que lorsqu'il y a un changement de gouverneur, on a lieu de croire qu'il y a un temps où certains menus objets, et peut-être de plus gros articles d'ameublement ou d'autres articles dans l'édifice sont enlevés et disparaissent. Dans tous les cas, lorsque nous avons pris un inventaire, en 1886, nous avons cru que c'était le meilleur mode à adopter dans les circonstances. Nous croyons qu'il devrait y avoir,

M. KIRK.

chaque année, un inventaire fait de l'ameublement et des autres propriétés appartenant à l'État dans la maison du gouvernement, à l'époque où Son Excellence, son état-major et leurs familles sont absents de la maison du gouvernement et, avec le concours d'un employé du gouvernement et d'un officier de la maison de Son Excellence, nous pourrions faire un inventaire et savoir, chaque année, la quantité d'effets qui restent et les additions qui pourraient dans la suite être faites. Dans ce but, il est proposé et arrêté qu'un livre sera ouvert, dans lequel seront inscrits les articles trouvés dans l'inventaire en même temps que ceux qui seront ajoutés chaque année et, alors, s'il y a quelque article détruit ou mis de côté, ou dont on ne se sert plus, une entrée sera faite à cet effet. Nous avons aussi proposé d'étamper tous les articles, au chiffre du gouvernement. Nous avons proposé également de passer un contrat avec une maison d'Angleterre, pour nous fournir, par exemple, la vaisselle ou la verrerie nécessaires pour la maison du gouvernement et ces effets seraient conservés à la maison.

Tous ces articles seraient étampés d'un certain monogramme attestant qu'ils appartiennent à la maison du gouvernement, et si quelque chose disparaissait, d'une manière ou d'une autre, on pourrait la retrouver, grâce à cette marque. Outre cela, il y a encore un arrangement. Durant les vacances, un contrat a été passé avec le jardinier en chef de Rideau Hall et ses assistants, en vertu duquel ils auront la garde de tous les jardins, pelouses, chemins et de tout ce qui se rattache au terrain. Le contrat a été passé pour un an, et devra expirer le 1er juillet, et après son expiration, nous pourrions juger comment ils se sont acquittés de leurs engagements, et nous verrons s'il y a lieu de renouveler le contrat.

M. SOMERVILLE : Quel est le montant ?

Sir HECTOR LANGEVIN : \$4,500 pour avoir soin des terrains, terrasses, pelouses et accessoires. Pour ce montant, ils fournissent l'outillage nécessaire. En ce qui concerne l'ameublement, nous croyons que pour les tapis, la vaisselle, etc., le montant ordinaire requis sera de \$2,500 à \$3,000 ; et c'est une réduction sur les dépenses des années précédentes.

Le coût des réparations aux édifices, clôtures, trottoirs, drains, etc., peut être évalué à \$10,000 ou \$20,000 ; peinture, y compris les matériaux, \$2,000 ; plâtrage, \$500 ; dépenses diverses, \$500. Avec ces diverses sommes, nous croyons faire face aux dépenses de Rideau Hall. Naturellement, cela ne comprend pas la somme de \$3,000, qui a été votée pour combustible et chauffage de la résidence du gouverneur général.

M. SOMERVILLE : Quelle est la somme totale qui sera dépensée à Rideau Hall ?

Sir HECTOR LANGEVIN : La somme totale sera de \$22,000 à \$23,000, plus \$8,000 pour combustible et éclairage.

M. SOMERVILLE : Cette somme est-elle censée couvrir tous les achats de verreries et autres articles ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Oui ; les dépenses ordinaires. Il pourrait survenir quelques grandes pertes, mais cela, naturellement, n'est pas compris dans ces sommes.